

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AULNOIS SOUS LAON
DU 20 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUMAY Denis, Maire.

PRESENTS : DUMAY Denis, ROCOURT Vincent, COULON Christophe, Jeanine PIERRET, Olga COLLIN, Benoit de THORE, Sylvie BEZU, Alain MARCEL, Nadia LAGNEAU, Benoit JONNEAUX, Olivier BERTAUX, Alexandra FETRO

ABSENTES EXCUSEES : Mme DELACOUR Caroline donne pouvoir à Mr DUMAY Denis
Mme MARGUET Josiane – Christophe JACQUET

Secrétaire de séance : COLLIN Olga

Date de convocation : 12 Juin 2014

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 Mai 2014
- Elections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Rétrocession du lotissement de la barrière
- Demande de subvention pour la balayeuse.
- Questions diverses

DELIBERATION N°1

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Denis DUMAY, maire, expose que conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée et nomme Madame Olga COLLIN secrétaire de séance.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 Mai 2014

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2014 dont chaque conseiller a été destinataire

- Approuve le procès- verbal de la séance du 28 Mai 2014

Suivent les signatures au registre

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°3

Voir PV en Annexe

DELIBERATION N°4

RETROCESSION DU LOTISSEMENT LA BARRIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'opération du lotissement de « la Barrière » est terminée.

Ce projet a été réalisé par Messieurs Benoit et Laurent de BISSCHOP, il comporte de nombreux espaces collectifs qu'il convient de rétrocéder.

Les espaces suivants seront rétrocédés à l'Euro Symbolique :

- Voirie et trottoirs
- Espaces verts

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la rétrocession du lotissement à l'Euro Symbolique
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier

DELIBERATION N°5

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE

La commission s'est réunie en mairie sous la présidence de Monsieur Vincent ROCOURT adjoint aux travaux. La commune a décidé d'acheter une balayeuse pour nettoyer la voirie communale. Monsieur ROCOURT rappelle qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux de 50 % et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

L'entreprise ROCHAS de SOISSONS a été retenue. Le montant de la balayeuse est de 7 486 € Hors taxes.

Le financement de l'opération s'établit ainsi :

| | |
|--|------------|
| • Coût des travaux | 7 486 € HT |
| • Montant TTC | 8 982 € |
| • Réserve parlementaire 50 % sur le HT | 3 700 € |
| • Auto financement de la commune | 5 282 € |

Le Conseil municipal, décide après en avoir délibéré par 13voix pour :

- D'Approuver le dossier et sollicite une aide financière, au taux de 50 % sur le HT, au titre de la réserve parlementaire 2014
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière

Voté à l'unanimité

Secrétaire de séance levée

A 21 heures 30

Le secrétaire séance

Olga COLLIN

Le maire,

Denis DUMAY